

La Nativité Aix en Provence

Modalités pratiques

➤ Pour **S'INSCRIRE** à la Nativité :

- Via le site www.admissions-postbac.fr

➤ Pour **SE LOGER** :

- Internat fille et Internat garçon au sein de l'Établissement
- Possibilité d'un « internat-externé » avec certaines familles de l'A.p.e.l.
- Une résidence étudiante mixte à 100m : Le California +33 4 42 27 65 11

➤ Pour **S'AFFILIER** à la Sécurité Sociale Étudiante :

- En devenant étudiant(e), il faudra vous inscrire à ce régime de la Sécurité Sociale. **Ne faites rien avant la rentrée.** Seul l'Établissement scolaire ou universitaire dans lequel vous êtes inscrit(e) pourra vous donner les documents nécessaires pour vous affilier. Attention ! Beaucoup « d'arnaques » fleurissent dès que les résultats du baccalauréat paraissent...

➤ Pour **RÉGLER** les frais de ses études :

- La Nativité est un lycée catholique sous contrat d'association avec l'État. Par cette relation à l'Éducation Nationale, l'établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. En outre, si les enseignants sont rémunérés par l'État, les frais inhérents aux fonctionnements de l'établissement (électricité, chauffage, personnel, entretien...) restent à la charge des familles.

Ainsi, pour l'année 2009-2010, les frais de scolarisation en CPEC s'élèvent :

- CPEC1

- Externe 1 739 €
- Demi-pensionnaire.... $1\ 739\ € + 947\ € =$ 2 686 €
- Interne..... $1\ 739\ € + 3\ 906\ € =$ 5 645 €

- CPEC2

- Externe 1 739 €
- Demi-pensionnaire.... $1\ 739\ € + 743\ € =$ 2 482 €
- Interne..... $1\ 739\ € + 3\ 044\ € =$ 4 783 €